

MALLETTE

Société de  
comptables professionnels agréés

**Centre de services scolaire  
Kamouraska-Rivière-du-Loup**  
États financiers résumés  
Au 30 juin 2021  
Accompagnés du rapport de l'auditeur  
indépendant

## TRAFICS 2020-2021

# RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRE ET DES COMMISSIONS SCOLAIRE POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Au ministère de l'Éducation

Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

## Rapport de l'auditeur indépendant

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (ci-après « le Centre de services scolaire ») portant la signature électronique 7230491557, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2021, l'état des résultats, l'état de l'excédent, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception de l'incidence décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 7230491557 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de services scolaire au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement a déposé publiquement, à la date des états financiers, des offres salariales comprenant une indexation des salaires et des montants forfaitaires non récurrents ayant un effet rétroactif. Ainsi, le dépôt de ces offres entraîne la comptabilisation d'un passif au 30 juin 2021.

De plus, une entente a été signée en juin 2021 entre le Gouvernement du Québec et différents syndicats concernant des équités salariales. Cette entente a permis de rehausser le rangement de ces titres d'emploi dans le domaine de l'éducation. En conséquence, une rétroactivité salariale sera versée. Ainsi, le règlement de ces équités entraîne la comptabilisation d'un passif au 30 juin 2021.

Pour ces situations, le Centre de services scolaire a comptabilisé des subventions de fonctionnement à recevoir à l'état de la situation financière ainsi que des revenus de paiements de transferts aux montants des passifs correspondants.

Ces situations constituent une dérogation à la norme qui prévoit la comptabilisation d'un actif lorsque que ce dernier représente des avantages économiques futurs, que le Centre de services scolaire a le contrôle sur ces derniers et que cela découle d'un fait passé. Également, cette situation constitue une dérogation à la norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transferts à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Ces critères ne sont pas rencontrés.

Ces situations nous conduisent donc à exprimer une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice courant. Les incidences de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers sont une surévaluation de l'actif à l'état de la situation financière pour un montant de 5 684 139 \$ et une surévaluation des allocations d'un montant correspondant.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre de services scolaire.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre de services scolaire.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre de services scolaire à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

*Carolyn Thériault, CPA, CA*

Carolyn Thériault, CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A121812

Saint-Pascal, le 12 octobre 2021

470 avenue Chapleau  
Saint-Pascal QC G0L 3Y0

Téléphone 418 492-3515  
Télécopie 418 492-9640  
Courriel info.stp@malette.ca

## Rapport sur les résultats de l'application des procédures d'audit spécifiées portant sur des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

---

Au ministère de l'Éducation,

À la demande du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, nous avons appliqué les procédures d'audit spécifiées dans le programme de travail de la section V du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2020-2021 – Centre de services scolaire et Commissions scolaires portant sur des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 portant la signature électronique 7230491557.

L'application de ces procédures ne nous a permis de déceler aucun écart. Cependant, ces procédures ne constituent pas un audit des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 et par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion concernant ces informations financières.

Ce rapport est destiné uniquement à la direction du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup ainsi qu'au ministère de l'Éducation. Il ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

1

*Malette s.e.n.c.r.l.*  
*Audrey Theriault CPA, CA*

470 avenue Chapleau  
Saint-Pascal Québec G0L 3Y0  
12 octobre 2021

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° 121812

## TRAFICS 2020-2021

### RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRE ET DES COMMISSIONS SCOLAIRE POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

#### Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour l'exercice clos le 30 juin 2021 portant la signature électronique 7230491557, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exception de la comptabilisation des subventions de fonctionnement à recevoir et des revenus de paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Mallette, auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Mallette peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

  
\_\_\_\_\_  
Antoine Dery, Directeur général

  
\_\_\_\_\_  
Geneviève Corbin, Directrice des ressources financières

Lieu : Rivière du Loup

Date : 12 octobre 2021

Page auditée  
 État de la situation financière  
 au 30 juin 2021

|                                                                                  | A                     | B                     | C                    | D              |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------|
|                                                                                  | 2021                  | 2020                  | Variation<br>\$      | Variation<br>% |
|                                                                                  |                       | (redressé)            |                      |                |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                         |                       |                       |                      |                |
| 01100 Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)                                    | 20 816 794,68         | 8 283 028,09          | 12 533 766,59        | 151%           |
| 01190 Placements temporaires (page 20)                                           | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 0%             |
| 01200 Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21)                          | 12 887 600,64         | 9 483 394,98          | 3 404 205,66         | 36%            |
| 01400 Subvention d'investissement à recevoir (page 22)                           | 99 153 653,97         | 96 306 116,37         | 2 847 537,60         | 3%             |
| 01480 Subvention à recevoir - Financement (page 22)                              | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 0%             |
| 01300 Taxe scolaire à recevoir                                                   | 96 387,01             | 255 293,69            | -158 906,68          | -62%           |
| 01500 Débiteurs (page 23)                                                        | 967 083,15            | 962 940,88            | 4 142,27             | 0%             |
| 01600 Stocks destinés à la revente                                               | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 0%             |
| 01700 Placements de portefeuille et prêts (page 24)                              | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 0%             |
| 01990 Autres actifs (page 26)                                                    | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 0%             |
| <b>00000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>                                         | <b>133 921 519,45</b> | <b>115 290 774,01</b> | <b>18 630 745,44</b> | <b>16%</b>     |
| <b>PASSIFS</b>                                                                   |                       |                       |                      |                |
| 03100 Emprunts temporaires (page 30)                                             | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 0%             |
| 03500 Crédoiteurs et frais courus à payer (page 31)                              | 12 238 651,22         | 10 844 950,30         | 1 393 700,92         | 13%            |
| 03450 Subvention d'investissement reportée (page 32)                             | 94 731 001,50         | 89 613 410,06         | 5 117 591,44         | 6%             |
| 03400 Revenus perçus d'avance (page 33)                                          | 180 957,20            | 271 549,76            | -90 592,56           | -33%           |
| 03600 Provision pour avantages sociaux (page 34)                                 | 4 408 330,40          | 4 121 670,74          | 286 659,66           | 7%             |
| 03700 Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)                          | 5 302 675,20          | 5 579 609,02          | -276 933,82          | -5%            |
| 03750 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35) | 91 605 157,47         | 82 873 404,90         | 8 731 752,57         | 11%            |
| 03250 Passif au titre des sites contaminés (page 36)                             | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 0%             |
| 03800 Autres passifs (page 36)                                                   | 7 639 523,87          | 1 728 994,88          | 5 910 528,99         | 342%           |
| <b>00010 TOTAL DES PASSIFS</b>                                                   | <b>216 106 296,86</b> | <b>195 033 589,66</b> | <b>21 072 707,20</b> | <b>11%</b>     |
| <b>00020 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>                                | <b>-82 184 777,41</b> | <b>-79 742 815,65</b> | <b>-2 441 961,76</b> | <b>-3%</b>     |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>                                                     |                       |                       |                      |                |
| 01800 Immobilisations corporelles (page 40)                                      | 98 627 848,33         | 93 687 493,42         | 4 940 354,91         | 5%             |
| 01970 Stocks de fournitures                                                      | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 0%             |
| 01900 Charges payées d'avance (page 49)                                          | 139 837,25            | 114 739,48            | 25 097,77            | 22%            |
| <b>00030 TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>                                     | <b>98 767 685,58</b>  | <b>93 802 232,90</b>  | <b>4 965 452,68</b>  | <b>5%</b>      |
| <b>03900 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>                                         | <b>16 582 908,17</b>  | <b>14 059 417,25</b>  | <b>2 523 490,92</b>  | <b>18%</b>     |



## Page auditée

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2021

|                                                                                   | A                  | B                          | C                          | D                    | E              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|----------------|
|                                                                                   | Budget<br>2021     | Résultats<br>réels<br>2021 | Résultats<br>réels<br>2020 | Variation<br>\$      | Variation<br>% |
|                                                                                   | (redressé)         |                            | (redressé)                 |                      |                |
| <b>REVENUS</b>                                                                    |                    |                            |                            |                      |                |
| 00010 Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)                               | 87 786 818         | 95 710 804,37              | 80 284 999,12              | 15 425 805,25        | 19%            |
| 00020 Subvention d'investissement (page 51)                                       | 668 353            | 9 617,99                   | 420 731,04                 | -411 113,05          | -98%           |
| 00030 Autres subventions et contributions (page 52)                               | 53 200             | 151 335,17                 | 145 309,18                 | 6 025,99             | 4%             |
| 00040 Taxe scolaire (page 53)                                                     | 4 997 998          | 4 884 082,43               | 8 861 903,88               | -3 977 821,45        | -45%           |
| 00050 Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)                     | 780 000            | 382 078,88                 | 424 653,62                 | -42 574,74           | -10%           |
| 980 Ventes de biens et services (page 55)                                         | 7 001 915          | 6 089 722,84               | 6 309 155,70               | -219 432,86          | -3%            |
| 00060 Revenus divers (page 56)                                                    | 795 413            | 762 719,21                 | 956 369,95                 | -193 650,74          | -20%           |
| 966 Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)            | 5 528 927          | 5 563 131,96               | 5 259 112,18               | 304 019,78           | 6%             |
| <b>00000 Total des revenus</b>                                                    | <b>107 612 624</b> | <b>113 553 492,85</b>      | <b>102 662 234,67</b>      | <b>10 891 258,18</b> | <b>11%</b>     |
| <b>CHARGES</b>                                                                    |                    |                            |                            |                      |                |
| 10000 Activités d'enseignement et de formation (page 81)                          | 50 552 480         | 47 843 463,81              | 48 227 386,16              | -383 922,35          | -1%            |
| 20000 Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)           | 24 347 060         | 23 371 854,43              | 24 092 668,28              | -720 813,85          | -3%            |
| 30000 Services d'appoint (page 83)                                                | 13 428 883         | 13 521 339,30              | 12 411 609,02              | 1 109 730,28         | 9%             |
| 50000 Activités administratives (page 84)                                         | 4 947 989          | 4 626 504,27               | 4 829 934,09               | -203 429,82          | -4%            |
| 60000 Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)                | 12 014 803         | 12 444 514,48              | 11 875 192,03              | 569 322,45           | 5%             |
| 70000 Activités connexes (page 86)                                                | 2 336 497          | 8 935 665,98               | 2 779 556,46               | 6 156 109,52         | 221%           |
| 80000 Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux         | -15 088            | 286 659,66                 | 63 401,07                  | 223 258,59           | 352%           |
| 964 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101) | 0                  | 0,00                       | 482,04                     | -482,04              | -100%          |
| <b>00100 Total des charges</b>                                                    | <b>107 612 624</b> | <b>111 030 001,93</b>      | <b>104 280 229,15</b>      | <b>6 749 772,78</b>  | <b>6%</b>      |
| <b>00200 EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>                                     | <b>0</b>           | <b>2 523 490,92</b>        | <b>-1 617 994,48</b>       | <b>4 141 485,40</b>  | <b>256%</b>    |

Les informations financières sont extraites des états financiers portant le numéro de signature électronique 7230491557 audités par Mallette S.E.N.C.R.L. signés le 12 octobre 2021

## Page auditée

## État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2021

|                                                                             | A                    | B                    |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
|                                                                             | 2021                 | 2020                 |
|                                                                             |                      | (redressé)           |
| <b>00010</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI | <b>14 175 315,83</b> | <b>15 793 310,31</b> |
| 00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)   | -115 898,58          | -115 898,58          |
| <b>00030</b> Solde redressé                                                 | <b>14 059 417,25</b> | <b>15 677 411,73</b> |
| 00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)                             | 2 523 490,92         | -1 617 994,48        |
| <b>90000</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE             | <b>16 582 908,17</b> | <b>14 059 417,25</b> |

Les informations financières sont extraites des états financiers portant le numéro de signature électronique 7230491557 audités par Mallette S.E.N.C.R.L. signés le 12 octobre 2021

## TRAFICS 2020-2021

# RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

## Notes complémentaires

---

### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### *Référentiel comptable*

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

#### *Estimations comptables*

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### **Actifs financiers**

#### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

#### ***Débiteurs***

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

### **Passifs**

#### ***Régime d'avantages complémentaires à la retraite***

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

#### ***Provision pour avantages sociaux***

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

#### ***Dettes à long terme***

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### ***Passif au titre des sites contaminés***

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse la norme environnementale;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

### ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

|                                                   |               |
|---------------------------------------------------|---------------|
| Aménagements de terrain                           | 10 ou 20 ans  |
| Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments | 15 à 50 ans   |
| Améliorations locatives                           | durée du bail |
| Matériel et équipement                            | 3 à 15 ans    |
| Équipements spécialisés reliés à l'éducation      | 10 ou 20 ans  |
| Documents de bibliothèque                         | 10 ans        |
| Manuels scolaire – achats initiaux                | 5 ans         |
| Matériel roulant                                  | 5 ans         |
| Développement informatique                        | 5 ans         |
| Réseau de télécommunication                       | 20 ans        |

Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

### Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### **Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

### **Revenus**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### ***Subvention et subvention reportée***

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

### ***Taxe scolaire***

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

### ***Ventes de biens et services et revenus divers***

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

### **Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

### **Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations inter-entités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## **3. MODIFICATIONS COMPTABLES**

### **Adoption de nouvelles normes comptables**

Au cours de l'exercice, le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a adopté les normes suivantes :

### **Modifications de méthode comptable**

#### ***Paiements de transfert***

Le 9 mars 2021, le gouvernement du Québec a annoncé sa décision de modifier l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des subventions à recevoir dans les états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup puisqu'elle se fera sur la période de réalisation des travaux admissibles de l'organisme scolaire. Cette modification a été appliquée rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs.

Ainsi, les modifications apportées au 1<sup>er</sup> juillet 2019 consistent principalement à comptabiliser une subvention d'investissement à recevoir et une subvention d'investissement reportée. En contrepartie, la subvention – Financement relative aux immobilisations a été annulée.

Cette modification de méthode comptable a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

|                                                                                            | <b>2021</b> | <b>2020</b><br><b>(Redressé)</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------|
| <b>Actif financiers</b>                                                                    |             |                                  |
| Subvention d'investissement à recevoir                                                     | 96 036 141  | 93 155 314                       |
| Subvention de financement – immobilisation avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2008           |             | (523 037)                        |
| Subvention de financement – immobilisation après le 1 <sup>er</sup> juillet 2008           |             | (10 745 614)                     |
| <b>Passifs</b>                                                                             |             |                                  |
| Subvention d'investissement reportée                                                       | 86 894 038  | 82 002 562                       |
| Excédent (déficit accumulé) et actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice | (115 899)   | (115 899)                        |



Par ailleurs, cette modification de méthode comptable n'a aucun effet sur l'excédent (déficit) de l'exercice.

|                                                                                                                                     | <b>2020<br/>(Redressé)</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Revenus</b>                                                                                                                      |                            |
| Subvention pour le service de la dette – Paiement de capital sur la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention | (6 741 000)                |
| Subvention – Financement                                                                                                            | 1 383 081                  |
| Amortissement de la subvention d'investissement reportée                                                                            | 5 357 919                  |
| <b>Excédent (déficit) d'exercice</b>                                                                                                | <b>—</b>                   |

#### 4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

##### Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

|                                                                                     | <b>2021</b>       | <b>2020<br/>(Redressé)</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------|
| Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec        | 12 882 011        | 6 141 328                  |
| Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada                           | 0                 | 0                          |
| Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada) | 5 590             | 4 605                      |
|                                                                                     | <b>12 887 601</b> | <b>6 145 933</b>           |

##### Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

#### 5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisé est de 54 321 900 \$ (54 321 900 \$ au 30 juin 2020). Les emprunts temporaires portent intérêt au taux 2,45 % (2,45 % au 30 juin 2020) et sont garantis par le MEQ. Les acceptations bancaires portent intérêt au taux de 0,71% (0,82% au 30 juin 2020) et sont garanties par le MEQ.

## 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

|                                                                                                   | 2021              | 2020<br>(Redressé) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Salaires courus, déductions et charges sociales                                                   | 7 972 545         | 7 768 384          |
| Autres créditeurs et frais courus – Ministères et organismes du gouvernement du Québec            | 109 234           | 150 221            |
| Autres créditeurs et frais courus – Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec | 3 393 220         | 2 253 768          |
| Taxes à la consommation à payer                                                                   | 0                 | 0                  |
| Intérêts courus                                                                                   | 763 652           | 672 577            |
|                                                                                                   | <b>12 238 651</b> | <b>10 844 950</b>  |

## 7. REVENUS REPORTÉS

### Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

## 8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

## 9. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

|                                                                                                                                            | 2021             | 2020<br>(Redressé) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| <b>Billets</b>                                                                                                                             |                  |                    |
| Billet à payer, au taux de 3,419%, remboursable par des versements mensuels de 21 292 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2033. | 2 585 341        | 2 750 031          |
| Billet à payer, au taux de 3,449%, remboursable par des versements mensuels de 17 283 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2038. | 2 717 334        | 2 829 578          |
|                                                                                                                                            | <b>5 302 675</b> | <b>5 579 609</b>   |

---

**Échéancier des dettes à la charge du Centre de services scolaire au 30 juin 2021**

|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| 2022              | 286 627          |
| 2023              | 296 539          |
| 2024              | 306 369          |
| 2025              | 317 389          |
| 2026              | 328 365          |
| 2027 et suivantes | <u>3 767 386</u> |
|                   | <b>5 302 675</b> |

---

## 10. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

|                                                                                                                                                                                                     | 2021      | 2020      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Règles budgétaires</b>                                                                                                                                                                           |           |           |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 3,202 %, remboursable par des versements annuels de 284 000 \$ en capital, échéant en septembre 2023. Les intérêts sont payables semestriellement    | 5 112 000 | 5 396 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 3,138 %, remboursable par des versements annuels de 910 000 \$ en capital, échéant en septembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.   | 4 598 000 | 5 508 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,944 %, remboursable par des versements annuels de 926 000 \$ en capital, échéant en septembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.   | 8 158 000 | 9 084 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,478 %, remboursable par des versements annuels de 505 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement.   | 8 675 000 | 9 180 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1,920 %, remboursable par des versements annuels de 1 817 000 \$ en capital, échéant en septembre 2023. Les intérêts sont payables semestriellement. | 5 115 000 | 6 932 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,369 %, remboursable par des versements annuels de 514 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement.   | 6 878 000 | 7 392 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1,972 %, remboursable par des versements annuels de 270 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement.   | 5 670 000 | 5 940 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1,9928 %, remboursable par des versements annuels de 408 000 \$ en capital, échéant en octobre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.    | 5 996 000 | 6 404 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,609 %, remboursable par des versements annuels de 289 000 \$ en capital, échéant en septembre 2027. Les intérêts sont payables semestriellement.   | 6 364 000 | 6 653 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 3,329 %, remboursable par des versements annuels de 214 000 \$ en capital, échéant en novembre 2043. Les intérêts sont payables semestriellement.    | 4 918 000 | 5 132 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.894 %, remboursable par des versements annuels de 153 000 \$ en capital, échéant en février 2033. Les intérêts sont payables semestriellement.     | 1 855 000 | 2 008 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,267 %, remboursable par des versements annuels de 310 000 \$ en capital, échéant en février 2045. Les intérêts sont payables semestriellement.     | 7 446 000 | 7 756 000 |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,233 %, remboursable par des versements annuels de 266 000 \$ en capital, échéant en février 2038. Les intérêts sont payables semestriellement.     | 4 524 000 | 4 790 000 |

|                                                                                                                                                                                                    |                   |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 0,774 %, remboursable par des versements annuels de 366 000 \$ en capital, échéant en mai 2023. Les intérêts sont payables semestriellement.        | 732 000           | 1 098 000         |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2,218 %, remboursable par des versements annuels de 587 107 \$ \$ en capital, échéant en janvier 2046. Les intérêts sont payables semestriellement. | 14 677 663        |                   |
| Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 0,674 %, remboursable par des versements annuels de 435 407 \$ \$ en capital, échéant en mars 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.    | 1 306 220         |                   |
|                                                                                                                                                                                                    | <b>92 024 883</b> | <b>83 273 000</b> |

**Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2021**

|                   |            |
|-------------------|------------|
| 2022              | 8 254 513  |
| 2023              | 8 254 513  |
| 2024              | 11 812 513 |
| 2025              | 15 128 107 |
| 2026              | 3 108 107  |
| 2027 et suivantes | 45 467 130 |

**92 024 883**

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 3 333 273 \$ (2 353 332 \$ au 30 juin 2020, soit 54 480 \$ (0 \$ au 30 juin 2020) pour du matériel et équipement, 3 116 289 \$ (1 866 251 \$ au 30 juin 2020) pour des bâtiments et 162 504 \$ (487 081 \$ au 30 juin 2020) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Les immobilisations corporelles pour un montant de 577 515 \$ (282 974 \$ au 30 juin 2020) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 1 426 870 \$ qui est inclus dans les créditeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

## 12. FLUX DE TRÉSORERIE

|                                                         | 2021      | 2020<br>(Redressé) |
|---------------------------------------------------------|-----------|--------------------|
| Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à : | 2 189 154 | 2 158 385          |
| Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à : | 2 216 591 | 2 355 035          |

### 13. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

#### Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Conformément à une convention échéant en 2027, le Centre de services scolaire s'est engagé à payer sa quote-part des dépenses de l'entente de copropriété de la fibre optique pour le projet de l'inforoute à large bande. La quote-part s'élève à 72 835 \$ annuellement.
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 1 239 906 \$ (96 111 \$ au 30 juin 2020) échéant le 30 juin 2022.
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats d'acquisition d'équipements de même que pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains à être réalisés jusqu'en 2024-2025 représentant des engagements de 21 777 457 \$ (5 566 569 \$ en 2020).
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de location de bâtiments et de photocopieurs représentant des engagements de 176 849 \$ (214 977 \$ au 30 juin 2020) répartis comme suit, pour les périodes de 12 mois se terminant le 30 juin : 2022 : 108 392 \$; 2023 : 40 398 \$, 2024 : 16 123 \$, 2025 : 7 416 \$ et 2026 : 4 520\$.
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 7 593 689 \$ (15 061 640 \$ au 30 juin 2020) échéant le 30 juin 2022.
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien de matériels et d'équipements, représentant des engagements de 426 027 \$ (211 652 \$ au 30 juin 2020) répartis comme suit, pour les exercices se terminant le 30 juin : 2022 : 335 638 \$; 2023 : 78 924 \$ et 2024 : 11 465 \$.
- Le Centre de services scolaire est lié par un contrat d'assurances générales représentant un engagement de 193 583 \$ (159 504 \$ au 30 juin 2020) échéant le 30 juin 2022.

| ÉCHÉANCIER | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 et plus | Total | <u>2020</u><br>Total |
|------------|------|------|------|------|------|--------------|-------|----------------------|
|------------|------|------|------|------|------|--------------|-------|----------------------|

Obligations contractuelles avec des parties apparentées : aucun

Obligations contractuelles avec des parties non apparentées

|                                   |                   |                |                |               |               |               |                   |                   |
|-----------------------------------|-------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|-------------------|
| Contrats de location-exploitation | 108 392           | 40 398         | 16 123         | 7 416         | 4 520         |               | 176 849           | 214 977           |
| Autres                            | 31 213 108        | 151 759        | 84 300         | 72 835        | 72 835        | 72 835        | 31 667 672        | 22 092 157        |
| Sous-total                        | 31 321 500        | 192 157        | 100 423        | 80 251        | 77 355        | 72 835        | 31 844 521        | 22 307 134        |
| <b>Total</b>                      | <b>31 321 500</b> | <b>192 157</b> | <b>100 423</b> | <b>80 251</b> | <b>77 355</b> | <b>72 835</b> | <b>31 844 521</b> | <b>22 307 134</b> |

- Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement représentant 196 368 \$. Une provision de 98 184 \$ a été inscrite au passif.
- Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2019-2020 représentant un solde de 469 739 \$ au 30 juin 2021.

#### Droits contractuels

| ÉCHÉANCIER | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 et plus | Total | <u>2020</u><br>Total |
|------------|------|------|------|------|------|--------------|-------|----------------------|
|------------|------|------|------|------|------|--------------|-------|----------------------|

Droits contractuels avec des parties apparentées : aucun

Droits contractuels avec des parties non apparentées

|                                   |                |                |                |                |               |               |                |                |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Contrats de location-exploitation | 135 734        | 95 561         | 83 915         | 80 609         | 74 838        | 68 265        | 538 922        | 568 514        |
| Autres                            | 57 000         | 57 000         | 57 000         | 57 000         | 10 000        |               | 238 000        | 285 000        |
| Sous-total                        | 192 734        | 152 561        | 140 915        | 137 609        | 84 838        | 68 265        | 776 922        | 853 514        |
| <b>Total</b>                      | <b>192 734</b> | <b>152 561</b> | <b>140 915</b> | <b>137 609</b> | <b>84 838</b> | <b>68 265</b> | <b>776 922</b> | <b>853 514</b> |

#### 14. ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2021, les réclamations pour suspension, délais de carence et congés fériés sont toujours en cours. De l'avis de conseillers juridiques, il est présentement incertain d'évaluer le dénouement de la majorité des litiges.

En décembre 2019, une action collective a été autorisée contre les Frères du Sacré-Cœur afin d'obtenir réparation pour des préjudices causés par des agressions sexuelles systématiques perpétrées par des religieux membres de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur. Ces derniers ont récemment déposé une procédure afin que 42 centres de services scolaire et deux commissions scolaire soient tenus solidairement responsables des dommages à être versés aux demandeurs. Le dénouement de cette action collective étant incertain, la perte éventuelle que le Centre de services scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers du Centre de services scolaire au 30 juin 2021.

Une action collective a été autorisée contre La Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal afin d'obtenir réparation pour des préjudices causés par des abus sexuels perpétrés par des religieux membres. Les corporations religieuses défenderesses ont appelé en garantie 25 centres de services scolaire et commissions scolaire pour des montants réclamés à titre de dommages moraux et punitifs. Le dénouement de cette action collective étant incertain, la perte éventuelle

que le Centre de services scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers du Centre de services scolaire au 30 juin 2021.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de la période alors en cours.

## **15. APPARENTÉS**

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

Les débiteurs incluent un montant de 294 879 \$ (271 837 \$ au 30 juin 2020) de comptes clients avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Les créditeurs ou charges à payer incluent un montant de 865 351 \$ (814 870\$ au 30 juin 2020) de créditeurs et frais courus avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. Ces comptes clients et ces créditeurs et frais courus sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

## **16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Le Centre de services scolaire, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2021.

### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour le Centre de services scolaire sont liés à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2021.



|                                                                                    | 2021           | 2020           |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Débiteurs</b>                                                                   |                |                |
| Moins de 30 jours suivant la date de facturation                                   | 366 047        | 377 798        |
| De 30 à 60 jours suivant la date de facturation                                    | 31 706         | 38 801         |
| De 61 à 90 jours suivant la date de facturation                                    | 67 403         | 551            |
| Plus de 90 jours suivant la date de facturation                                    | 125 476        | 233 659        |
| Sous-total                                                                         | 590 632        | 650 809        |
| <b>Moins la provision pour créances douteuses</b>                                  |                |                |
| <b>Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses</b> | <b>590 632</b> | <b>650 809</b> |

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

| 30 juin 2021                                                                 | Moins d'un an | De 1 à 3 ans | De 4 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total      |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|------------|
| Emprunt temporaire                                                           | 0             | 0            | 0            | 0             | 0          |
| Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source | 8 083 521     | 0            | 0            | 0             | 8 083 521  |
| Dettes à long terme                                                          | 8 541 140     | 36 115 430   | 3 436 472    | 49 234 516    | 97 327 558 |
| Provision pour avantages sociaux                                             | 3 054 900     | 0            | 0            | 0             | 3 054 900  |

| <b>30 juin 2020</b>                                                          | <b>Moins d'un an</b> | <b>De 1 à 3 ans</b> | <b>De 4 à 5 ans</b> | <b>Plus de 5 ans</b> | <b>Total</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------|
| Emprunt temporaire                                                           | 0                    | 0                   | 0                   | 0                    | 0            |
| Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source | 6 772 069            | 0                   | 0                   | 0                    | 6 772 069    |
| Dettes à long terme                                                          | 7 509 050            | 26 143 548          | 14 858 394          | 40 341 617           | 88 852 609   |
| Provision pour avantages sociaux                                             | 2 566 341            | 0                   | 0                   | 0                    | 2 566 341    |

### ***Risque de marché***

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

### ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

## **17. INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises en réaction à son éclosion ont entraîné des perturbations temporaires importantes des activités du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière du Centre de services scolaire pour les périodes futures.

## **18. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'année financière 2020 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2021.